

AFFAIRE N°5 - Construction d'un groupe scolaire de 5 classes maternelles + annexes à la Montagne P. K. 8. - Approbation du programme établi - Demande de Subvention auprès du Ministère de l'Education Nationale - Demande d'emprunt auprès de la Caisse Centrale de Coopération Economique - Inscription d'un crédit de 1 % du coût de la construction au Budget Communal - Prévision du financement des honoraires de l'homme de l'art - Approbation du dossier technique - Autorisation de passer un marché de gré à gré avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse après appel d'offres infructueux.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Préfet m'a fait parvenir le Programme Pédagogique relatif à la construction d'un groupe scolaire de 5 classes maternelles + annexes à la Montagne P. K. 8.

Inscrites sur la liste d'urgence 1977, ces 5 classes permettront de doter le secteur du 8e km d'une école maternelle indispensable à la scolarité des petits enfants du quartier.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le programme établi et d'autoriser la réalisation de cette opération

- de m'autoriser à solliciter du Ministère de l'Education Nationale, une subvention de 487 325 F

- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et de passer un marché de gré à gré avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse

- de m'autoriser à inscrire au Chapitre 932 - Article 6 312 du Budget Communal de 1976 pendant une période de 30 ans, au nombre des dépenses obligatoires, un crédit pour l'entretien de l'immeuble égal au moins à 1 % du coût de la construction

- d'approuver les dossiers techniques.

Les crédits nécessaires sont pris en compte au Budget Supplémentaire de 1977

En RECETTES : subvention E. N. : 487 325 F, Chapitre 903 - Article 1051-116
emprunt C. C. C. E. : 487 325 F, Chapitre 903 - Article 1661-

En DEPENSES : chapitre 903 - Article 232-24.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE